



Conseil communal

Rapport de la Commission des finances au Conseil communal de la Ville de Pully

Préavis N° 22-2018 Crédits supplémentaires au budget communal 2018 – 2^{ème} série – Crédit demandé CHF 915'400.00

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances a procédé à l'examen du préavis lors de sa séance du 6 novembre 2018. Elle a siégé en présence de M. Gil Reichen, Syndic, et de M. Claude-Alain Chuard, Chef du Service des finances qu'elle remercie pour les précisions apportées aux commissaires.

Discussion sur le préavis

Le préavis est passé en revue et suscite les questions et commentaires suivants :

4.2 Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles

175 – Rink-hockey

Le montant de CHF 106'000.00 correspond à une réfection minimale indispensable au maintien de la licence de jeu requise pour la ligue nationale B dans laquelle évolue le club.

Cette dépense n'a pas été introduite dans le budget 2018 car la Municipalité avait l'espoir de trouver d'autres solutions, notamment celle consistant à couvrir la piste afin de répondre aux attentes des dirigeants du club et de la ligue nationale. Il s'est toutefois vite avéré que les contraintes du site rendaient cette couverture compliquée et qu'une solution à l'unique usage du rink-hockey était trop onéreuse pour la commune. Une solution alternative consistant à construire une salle multisports nécessitant l'établissement d'un nouveau plan de quartier ou l'ajustement d'un plan de quartier existant n'a pas été retenue pour l'instant. De plus, le partage d'infrastructures avec d'autres clubs ne s'avère malheureusement pas envisageable étant donné l'éloignement géographique des clubs de la région.

470 – Cours d'eau et rives du lac

Des travaux d'urgence de sécurisation à l'embouchure de la Vuachère ont dû être entrepris suite aux intempéries survenues dans la nuit du 11 au 12 juin 2018. La somme de CHF 100'000.00 correspond à la part communale des travaux de sécurisation. Le Canton participe certes au financement de ces travaux à hauteur de CHF 35'000.00 mais les règles comptables interdisent la compensation des charges et des produits, raison pour laquelle, c'est l'entier de la charge qui fait l'objet de la demande de crédit supplémentaire.

En complément à ces travaux, la Municipalité a informé notre Conseil par sa communication N° 20-2018 qu'elle avait initié des démarches, afin de réaliser des travaux définitifs et durables dans le secteur. Elle a dès lors décidé de procéder à l'ouverture d'un compte de crédit d'études d'un montant de CHF 50'000.00 TTC pour les études préalables nécessaires à l'élaboration du préavis qu'elle soumettra ultérieurement à notre Conseil.

4.3 Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle

153 – Musée

Le montant demandé de CHF 68'000.00 correspond uniquement au coût supplémentaire des achats en consignation dus au succès qu'a rencontré l'exposition « Hodler et le Léman ». Cette opération s'avère bénéficiaire mais là encore, les règles comptables imposent que le crédit supplémentaire couvre la totalité de la charge excédentaire, qu'elle soit compensée ou non par des produits correspondants.

720 – Prévoyance sociale

L'augmentation du décompte final de la facture sociale de CHF 334'700.00 résulte de l'augmentation de la facture sociale à charge de l'ensemble des communes vaudoises. Le calcul des acomptes pour l'année 2017 effectué par le Canton a en effet été sous-estimé de quelque 5.1% par ce dernier. Pully en tant que plus grand contributeur du canton en a été impacté de manière conséquente.

L'impact de cette augmentation sur les comptes communaux 2018 sera toutefois nul étant donné qu'elle a été totalement compensée par un prélèvement correspondant sur le fonds d'égalisation de la facture sociale et de la péréquation directe horizontale.

En finalité, ce sont des charges supplémentaires totales de CHF 2'539'500.00 qui font l'objet de la présente demande de crédits supplémentaires, ce montant étant ramené en net à CHF 915'400.00 après déduction des augmentations de revenus correspondants.

Au net, les crédits supplémentaires 1^{ère} et 2^{ème} série impacteront négativement les comptes 2018 de CHF 1'121'800.00.

Vote et conclusions

Le préavis est soumis au vote et accepté à l'unanimité des 9 membres présents.

La Commission des finances vous recommande donc d'accepter les conclusions du préavis N° 22-2018 et d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget

communal de l'exercice 2018, 2^{ème} série, tel que présenté dans le présent préavis, pour un montant total net de CHF 915'400.00.

Pour la Commission :

Nathalie Jaquerod

Pully, le 10 novembre 2018